



Plan d'avantages financiers
destiné aux membres
du Réseau québécois
des OSBL d'habitation

**Membre d'une fédération d'OSBLd'habitation ?
UNE OFFRE AMÉLIORÉE VOUS ATTEND !**

- 30 avril 2012 -



☞ J'AI UN PLAN ☞

La Caisse d'économie solidaire Desjardins, en collaboration avec le Réseau québécois des OSBL d'habitation, est fière de vous transmettre cette offre d'avantages financiers tout à fait exclusive aux membres du Réseau québécois des OSBL d'habitation ou de l'une de ses fédérations régionales.

VOLET OPÉRATIONS

- a) Dans le cadre du volet « opérations », la gratuité vous est désormais offerte sur :
- ❖ dépôts et contenu de dépôts
 - ❖ retrait (chèque et automatique)
 - ❖ virement et remboursement de prêt
 - ❖ relevé de compte mensuel avec ou sans sortie de chèque
 - ❖ attestation téléphonique du solde du compte
 - ❖ arrêts de paiement
 - ❖ confirmation bancaire
 - ❖ AccèsD Affaires
 - ❖ la première commande de 200 chèques affaires incluant bordereaux de dépôts, chéquier et timbre d'endossement, pour toute nouvelle adhésion à J'AI UN PLAN
- b) Un service d'accompagnement pour le transfert des paiements pré autorisés déjà inscrits sur le compte de l'organisme ainsi que la fermeture de ce compte seront offerts gratuitement.
- c) La caisse se chargera de prendre des ententes inter caisses, au besoin, et il n'y aura aucun frais supplémentaires liés aux transactions inter caisses.

VOLET RÉMUNÉRATION DES SOLDES

Le solde moyen des comptes d'épargne avec opérations de tous vos membres sera consolidé pour calculer le taux d'intérêt que les OSBL d'habitation recevront. Le calcul du solde consolidé sera effectué sur une base annuelle et déterminera l'écart de taux d'intérêt à être retranché du taux préférentiel pour le versement des intérêts selon le barème suivant :

PLAGES	VOLUME CONSOLIDÉ D'ÉPARGNE AUX COMPTES D'OPÉRATIONS À LA DATE ANNIVERSAIRE DU PROGRAMME	TAUX D'INTÉRÊT EN VIGUEUR POUR LES 12 PROCHAINS MOIS
1	De 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	Taux préférentiel (TP) - 3,00 %
2	De 2 000 000 \$ à 2 999 999 \$	TP - 2,90 %
3	De 3 000 000 \$ à 3 999 999 \$	TP - 2,80 %
4	De 4 000 000 \$ à 4 999 999 \$	TP - 2,70 %
5	De 5 000 000 \$ à 5 999 999 \$	TP - 2,60 %
6	De 6 000 000 \$ à 6 999 999 \$	TP - 2,50 %
7	De 7 000 000 \$ à 7 999 999 \$	TP - 2,40 %

Note : le taux préférentiel (TP) en date du **30 avril 2012 est de 3,00 %**.

Actuellement, le solde moyen consolidé des comptes d'opérations de nos membres communs se situant entre 3 000 000 \$ et 3 999 999 \$, le taux de départ à considérer est celui de la troisième plage. Les intérêts seront versés mensuellement, le premier jour du mois suivant, dans le compte d'opérations de chacun de nos membres.

VOLET ÉPARGNE À TERME

Il est important de faire fructifier ses liquidités et d'en tirer un rendement supérieur. Nous offrons maintenant aux OSBL d'habitation membres la possibilité de placer des sommes dans des **dépôts rachetables en tout temps de 1 an**, et ce, à des taux de placements regroupés de plus de 500 000 \$. De plus, comme par le passé, vous avez toujours accès à des **placements de 1 an et plus non rachetables** aux mêmes conditions. À titre indicatif, nous vous présentons les taux d'intérêts en vigueur en date du **30 avril 2012** sur les termes les plus courants :

TERME	1 AN RACHETABLE	1 AN*	2 ANS*	3 ANS*	4 ANS*	5 ANS*
TAUX RÉGULIERS	0,650%	0,90%	1,25%	1,40%	1,60%	1,85%
TAUX OFFERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME	1,090%	1,24%	1,74%	2,07%	2,29%	2,50%
ÉCARTS FAVORABLES	0,44%	0,34%	0,49%	0,67%	0,69%	0,65%

*Note : les termes ayant des * représentent des placements non rachetables*

Aussi, dans le cas où votre organisme aurait beaucoup de liquidités à placer, une autre possibilité s'offre à vous afin de faire fructifier davantage vos sous. En effet, votre organisme a désormais accès à des **placements à taux progressif** d'une durée de 5 ans, négociables une fois par année à la date anniversaire dudit placement. À titre indicatif, voici les taux d'intérêts en vigueur en date du **30 avril 2012** pour les placements à taux progressifs :

TERME	TAUX MOYEN	1 AN*	2 ANS*	3 ANS*	4 ANS*	5 ANS*
TAUX RÉGULIERS	2,004%	0,90%	1,35%	1,65%	2,15%	4,00%
TAUX OFFERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME	2,397%	1,20%	1,90%	2,30%	3,00%	3,60%
ÉCARTS FAVORABLES	0,39%	0,30%	0,55%	0,65%	0,85%	-0,40%

VOLET FINANCEMENT

Prenez note qu'aucuns frais ne seront chargés à nos membres pour l'analyse et l'ouverture d'un nouveau dossier ou pour le transfert à la Caisse d'une hypothèque existante.

De plus, sachez que lors d'un transfert de prêt à la Caisse ou de l'octroi d'un financement par la Caisse, celle-ci s'engage à rembourser, à hauteur de 50 %, les frais de notaire et d'évaluateur agréé engagés par l'organisme, sur présentation des pièces justificatives. Le remboursement maximal pour un même OSBL est fixé à 2 500,00 \$ par projet.

CONDITIONS DU PROGRAMME

Pour être admissible au programme, l'organisme doit être membre en règle du Réseau québécois des OSBL d'habitation ou de l'une de ses sept fédérations régionales. Les membres auxiliaires en habitation sont également admis. Le statut de membre devra être confirmé par le RQOH au moment de l'adhésion. Vous trouverez ci-dessous les conditions auxquelles l'organisme désirant adhérer devra répondre :

- ❖ les avantages du programme J'AI UN PLAN ne peuvent se cumuler à ceux d'un autre plan d'avantages financiers
- ❖ les OSBL bénéficiant du programme de développement au logement communautaire (1 000 \$ / porte) peuvent également bénéficier du programme J'AI UN PLAN

- ❖ les membres actuels ayant conclu des ententes spécifiques avec la caisse ne peuvent cumuler les avantages de cette entente à ceux du plan. Une analyse sera alors faite avec le groupe afin de bien le conseiller dans son choix
- ❖ au moment d'adhérer au programme, le membre s'engage à faire de la Caisse sa principale institution financière et à y transférer ses épargnes et ses prêts. La caisse se réserve le droit de retirer les avantages du programme à une organisation qui ne respecterait pas cette condition
- ❖ l'entente fera l'objet d'une révision annuelle, la vérification des niveaux d'épargne fluctuante sera effectuée à cette occasion et les taux d'intérêt seront modifiés pour chacun des comptes à ce moment, le cas échéant
- ❖ la Caisse se réserve le droit de revoir les plages de rémunération dans les situations suivantes :
 - s'il advenait que le taux préférentiel passe à un niveau supérieur à 6 %
 - ou si, au contraire, il passait à un niveau inférieur à 3,25 %, afin d'assurer une rémunération intéressante

FONCTIONNEMENT

Le RQOH, en collaboration avec ses fédérations membres, est responsable de fournir à la Caisse les formulaires d'adhésion au programme ainsi que la demande d'admission pour l'ouverture du compte à la caisse, chacun d'eux signés par l'organisme. Une fois ces documents reçus, une ressource de la Caisse contactera le membre afin de lui offrir les différents services et l'accompagner pour le transfert de ses comptes.

Pour de plus amples renseignements concernant cette offre, n'hésitez pas à nous contacter aux numéros suivants :

- ❖ Montréal métropolitain : (514) 846-0163
- ❖ Ailleurs au Québec : 1 866 846-0163

Notez bien que pour adhérer au programme d'avantages financiers J'AI UN PLAN, vous devez contacter le RQOH qui entreprendra avec vous les premières démarches d'adhésion. Il ne vous est pas possible d'aller dans une Caisse Desjardins pour adhérer au présent programme. Par contre, sachez que vous aurez accès, une fois membre du programme, à la totalité du réseau des Caisses Desjardins afin de faire vos dépôts ou toutes autres transactions que ce soit.

